



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ

Comité Local du Personnel Bruxelles
Le Président

Bruxelles, le 14 décembre 2010
CLP Bruxelles/DM/fhmjg - D(2010) 49

NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR M. SEFCOVIC, VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Objet: Ecoles européennes de Bruxelles

Le 18 novembre dernier, le Comité Local du Personnel de Bruxelles, en collaboration avec les Comités du Personnel du Parlement, du Comité Economique et Social et du Comité des Régions, a organisé une conférence intitulée "Ecoles européennes à Bruxelles: quelles perspectives?". Cet événement fut un grand succès riche en débats pertinents. Les parents et futurs parents y ont participé massivement (plus de 800 inscrits).

Lors de cette conférence, deux sujets clés ont été abordés : d'une part, les infrastructures et la politique d'inscription et d'autre part, la qualité de l'enseignement et l'échec scolaire. Vous trouverez ci-joint le document de réflexion élaboré à cette occasion par un groupe de travail constitué des membres des comités du personnel, des APEEE et des représentants des professeurs des écoles européennes de Bruxelles.

La grande mobilisation des parents a non seulement démontré l'intérêt qu'ils accordent à la problématique des écoles européennes, mais a aussi mis en évidence l'importance d'améliorer la communication sur les développements dans ces domaines entre les parents et les instances concernées (Commission, Conseil supérieur et Etat belge).

Bien que beaucoup de réponses aient été données lors de la conférence, des questions importantes sur l'avenir des écoles européennes de Bruxelles restent toujours ouvertes, et notamment :

- ✓ **le futur de Berkendael.** Il est primordial qu'à la veille de l'ouverture de la 4ème école de Laeken, une décision soit prise rapidement concernant le maintien de l'école de Berkendael. Cela devient d'autant plus urgent que le site de la 5ème école n'a pas encore été déterminé.
- ✓ **la politique d'inscription.** S'il est reconnu que la situation actuelle est particulièrement difficile, des critères d'inscription, tenant compte notamment de la distance géographique entre le lieu de résidence des parents et des Ecoles européennes, doivent être pris en compte dès que possible.
- ✓ **l'élaboration d'un statut des enseignants chargés de cours** est une exigence à laquelle on ne peut plus déroger en considération du pourcentage élevé de ce personnel dans les écoles. Une réflexion et une date limite pour son élaboration doivent être données par le Conseil supérieur.

- ✓ l'application de la règle des **180 jours d'école obligatoires**. Dans toutes les écoles nationales ce droit est respecté, excepté dans les écoles européennes, où les cours se terminent anticipativement car certains locaux sont réquisitionnés lors de la période des examens du baccalauréat. Ce droit doit être rétabli cette année.
- ✓ la contribution de la Commission au budget des écoles européennes représentait 58% en 2009. Comme tout projet financé par la Commission avec l'argent du contribuable européen, les écoles européennes doivent également faire l'objet d'**un audit indépendant** sur la qualité du service offert au niveau de l'enseignement. La réforme des écoles européennes ne prend pas en compte cet élément et les parents demandent qu'un audit soit réalisé sans délai, compte-tenu du taux d'échecs scolaires enregistré dans certaines sections.

Au nom du CLP, nous vous remercions de l'attention que vous accordez aux demandes des parents des écoles de Bruxelles et des autres associations qui ont participé à cette réflexion.

Veillez croire, Monsieur le Vice-président, en l'assurance de ma plus haute considération.



Hans Torrekens

Annexes: Documents de réflexion

C.c. : Mme I. Souka, M. B. Jansen, M. D. Dotto, DG HR
M. K. Welle, PE
Membres du Conseil supérieur,
Interparents – APEEE - Directeurs de Bxl I, II III, IV
Mme M. P. Sabbatucci, Comité du personnel du PE
M. S. Apor, Comité du personnel du Comité des régions
M. J-M Libert, Comité du personnel du Comité économique et social
CLP - OSP



LE COMITE LOCAL DU PERSONNEL BRUXELLES VOUS INFORME
THE LOCAL STAFF COMMITTEE BRUSSELS INFORMS YOU

CONFERENCE CLP

ECOLES EUROPEENNES A BRUXELLES : QUELLES PERSPECTIVES?

DOCUMENT DE REFLEXION

Bruxelles, le 18 novembre 2010

1. INFRASTRUCTURES ET POLITIQUE D'INSCRIPTIONS

A Bruxelles, les écoles d'Uccle, de Woluwe et d'Ixelles sont **en surpopulation** depuis des années. Une quatrième école, qui devait remédier à cette situation, a ouvert ses portes en 2007 sur le site provisoire de Berkendael, alors que sur le site « officiel » de Laeken, les travaux n'ont commencé qu'en 2009. A l'heure actuelle, le nombre d'élèves s'élève à environ 10.000.

D'après de récents calculs fournis par les EE, une **cinquième école** sera nécessaire dès 2016. En général, environ 10 ans sont nécessaires entre la décision de construire une nouvelle école et son ouverture. **La surpopulation des quatre écoles existantes à Bruxelles est donc inévitable.**

Les délais sans fin dans la construction des écoles sont dus **aux longs processus de prise de décision** qui impliquent d'une part, l'EE et le Conseil Supérieur (représentant les 27 Etats membres), la Commission européenne et l'Etat belge avec sa structure fédérale d'autre part, les compétences qui se chevauchent et le fait de ne pas avoir un gouvernement habilité à décider des questions budgétaires.

Les parents travaillant pour les institutions européennes ont **le droit d'inscrire** leurs enfants dans les écoles et, pour la plupart, c'est **la seule possibilité** de bénéficier d'un enseignement dans leur langue maternelle. Ils ont besoin d'une politique d'inscription sur laquelle ils peuvent compter pour la planification de la scolarité de leurs enfants.

Etant donné que les sites des écoles sont souvent éloignés du domicile des parents et des institutions, de nombreux enfants de Catégorie 1 ne peuvent pas intégrer le système et sont donc indirectement privés de leur droit d'inscription.

Des solutions improvisées, telles que l'installation de **préfabriqués** sur certains sites pour combler les classes manquantes, deviennent une pratique courante, en négligeant la qualité des infrastructures et la sécurité des enfants.

Les parents souhaiteraient **plus de communication et de transparence** dans les prises de décisions relatives à la politique d'inscription et sur la mise en place et la gestion des infrastructures scolaires.

Le Comité Local du Personnel demande à la Commission européenne, au Conseil supérieur et à l'Etat belge de prendre en considération les propositions suivantes :

1. **que le site de Laeken soit opérationnel** comme prévu pour septembre 2012 et que la décision **sur le futur du site de Berkendael** soit prise rapidement;
2. **que les infrastructures existantes soient adaptées** afin de pouvoir fonctionner temporairement avec la surpopulation actuelle. **L'usage des préfabriqués** doit être réduit et à terme interdit dans toutes les écoles;
3. **qu'une méthode de collaboration** entre les différents acteurs (écoles, parents, Etat belge, Conseil Supérieur, Comité du personnel) soit établie;
4. **que des nouvelles infrastructures** soient prévues à temps à une distance raisonnable du domicile privé et que le site de **la cinquième école** soit **rapidement identifié**;
5. **qu'un plan multi-annuel pour les inscriptions** soit établi, que la gestion des inscriptions soit améliorée et que le **critère géographique (distance du domicile)** soit rétabli.

2. A. QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES ECOLES EUROPEENNES

La qualité de l'enseignement constitue un des enjeux majeurs de l'avenir des écoles européennes. Les EE se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins. Une réforme du système est engagée afin d'adapter et de remodeler le fonctionnement des écoles aux changements intervenus notamment avec l'élargissement des écoles à de nouvelles sections linguistiques. L'enjeu de la réforme est évidemment d'adapter le système aux nouvelles exigences budgétaires et infrastructurelles tout en valorisant les acquis et les années d'expérience d'un système d'enseignement européen qui a fait ses preuves. Les parents se demandent si **la réforme permet de garantir la qualité de l'enseignement dans les EE et de faire de ce système un modèle d'enseignement européen?**

Le CLP propose:

- **de garantir l'enseignement des langues et des matières par des locuteurs natifs dans les EE, qui est un des fondements du système des EE.**

Actuellement les cours sont dispensés d'une part par les professeurs détachés et d'autre part par des professeurs non- détachés – nommés chargés de cours.

Etant donné que le détachement des enseignants n'est plus assuré depuis quelques années, par certains Etats membres, le Conseil Supérieur a assoupli l'obligation de l'enseignement par des locuteurs natifs. Les écoles européennes peuvent ainsi proposer des cours assurés par des enseignants non locuteurs natifs.- **chargés de cours**. Ce personnel est recruté localement par les directions des écoles, sur la base d'un dossier de candidature, qui sont plus en plus obligées de recruter ce type de personnel enseignant.

- **Ne faut-il pas revenir sur cette décision?**
- **Comment, en attendant, garantir les compétences linguistiques requises pour dispenser les différentes matières?**

- **de respecter les 180 jours effectifs d'enseignement par an**

Actuellement les enseignants ne sont replacés qu'à partir du 6^{ème} jour consécutif d'absence, et ce pour des motifs financiers; Il faudrait réduire ce délai légal et prévoir les budgets nécessaires. Des solutions alternatives devraient être mises en place pour éviter que les élèves des 5 premières années de secondaire n'aient pas leurs 180 jours d'école par an car les classes et les enseignants sont réquisitionnés pour le BAC.

- **d'améliorer la gestion des chargés de cours par les écoles**

Aujourd'hui près d'un tiers des enseignants dans les EE sont **des chargés de cours**. Considérant que certains Etats membres refusent ou limitent le détachement d'enseignants d'une part, et que d'autre part la limitation des effectifs dans certaines sections linguistiques ne permette pas la création de postes à plein temps, cette évolution ne fera que s'accroître. Pour y faire face, il est important de:

- Doter les chargés de cours d'un véritable statut d'enseignant
- Etablir la procédure pour leur recrutement
- Fixer des critères pour l'évaluation de leurs compétences
- Prévoir des inspections régulières des chargés de cours
- Offrir des garanties de statut d'emploi et de valorisation de carrière.

- **de prévoir des mécanismes pour la valorisation de l'expérience d'enseignement dans les écoles européennes**

Après plusieurs années d'enseignement, les professeurs des EE quittent le système des EE sans qu'aucune valorisation de leur expérience ne soit impulsée dans le système. Les nouveaux enseignants font face aux difficultés d'intégration et d'adaptation à un système d'enseignement très différent des systèmes nationaux. La plus-value des EE est à chaque nouveau recrutement remise en question.

2. B. ECHEC SCOLAIRE DANS LES ECOLES EUROPEENNES

Un taux important de redoublement des élèves a été enregistré depuis des années dans certaines sections linguistiques et dans certaines matières. Le CLP assiste et coordonne l'action des parents contre le phénomène de l'échec scolaire depuis 2009. Quels sont les résultats de cette action et quelles suites faudrait-il donner à ce dossier?

Suite à la demande réitérée des parents, le Conseil Supérieur des Ecoles européennes a chargé, en 2009, le Secrétaire Général de réaliser une étude sur les taux de redoublement. Un Groupe de travail a été créé, chargé d'élaborer, sur la base d'un document d'analyse des taux de redoublement en 2009, des directives précises pour la mise en œuvre de mesures structurelles et d'initiatives pédagogiques concrètes afin de combattre l'échec scolaire. Cette étude ainsi que le dernier document du Groupe de travail du Secrétaire Général seront disponibles lors de la Conférence. Le Groupe de Travail du CLP suit de près ce débat et a pris position sur les différents rapports du Secrétaire Général.

Les chiffres de l'échec - sections et matières concernées

a) **Chiffres globaux relatifs aux élèves qui quittent le système** des Ecoles européennes (malgré la demande des parents, aucune information par section n'a été donnée): 27% des élèves en situation de redoublement; 35% en S4 et S5; 10% contraints par un deuxième redoublement de la même classe;

b) Echec et insuffisances:

- d'importantes différences entre sections et une situation particulièrement grave, de manière systématique, en section francophone;
- situation très grave et systématique dans les matières scientifiques PHY CHI BIO et MATH particulièrement en S4 et S5.

c) **Baccalauréat:** le taux de succès au BAC est toujours présenté comme étant très élevé dans toutes les sections; il se caractérise néanmoins par des différences non négligeables (la section francophone présentant les pires résultats) et les résultats globaux ne tiennent pas compte de l'important nombre d'élèves qui doivent quitter le système pendant leur scolarité.

Les spécificités de la population d'élèves (multilingue et multiculturelle) ainsi celles de l'enseignement dans les Ecoles européennes rendent très difficile l'intégration dans des écoles alternatives ainsi que dans les écoles belges où le système d'inscriptions est devenu très aléatoire. Les enfants en difficulté scolaire ou porteurs d'handicap sont souvent obligés de quitter le système pour rejoindre des écoles privées mieux capables de promouvoir l'intégration.

Le système des Ecoles européennes n'a pas évolué, depuis sa création, de manière à accompagner les nouveaux besoins découlant des changements dans la population scolaire. L'insuffisance ou l'inadaptation de la gouvernance dans les Ecoles Européennes est à la base de la plupart des problèmes identifiés: manque de prise en compte de l'intérêt de l'enfant, taux de redoublement exagéré et injustifié, absence de soutien adapté aux enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage permanents ou temporaires avec, en fin de scolarité, un choix d'avenir injustement réduit pour nos enfants.

Il est important de rappeler que les écoles européennes sont les écoles des enfants du personnel des institutions européennes et que c'est dans l'intérêt de tous, Commission y compris, et de toutes les institutions, que le fonctionnement de ces écoles s'améliore rapidement.

Ces problèmes sont connus depuis longtemps et aucune mesure n'a été prise pour y remédier; dès lors, le CLP demande que:

- **La Commission européenne lance rapidement un appel d'offre pour un Audit indépendant sur les Ecoles européennes incluant une évaluation de performance des Ecoles européennes, notamment sur la base des critères et indicateurs identifiés à cette fin, en 2000, par le Conseil Supérieur et jamais ou rarement mis en œuvre par les écoles.**
- **Le Conseil Supérieur, assisté des Conseils d'Inspection et des Directions des Ecoles, établit des mesures rapides d'amélioration à mettre en œuvre dans l'immédiat.**
- **Les travaux du Groupe de Travail du Secrétaire Général des Ecoles européennes, qui portent actuellement presque exclusivement sur les questions relatives à l'enseignement des sciences, soient étendus à la réflexion sur les différences entre sections linguistiques avec une attention toute particulière sur la situation en section francophone, de manière à éviter des situations discriminatoires au sein des écoles.**



LE COMITE LOCAL DU PERSONNEL BRUXELLES VOUS INFORME
THE LOCAL STAFF COMMITTEE BRUSSELS INFORMS YOU

CLP CONFERENCE

EUROPEAN SCHOOLS IN BRUSSELS: WHAT FUTURE?

REFLECTION PAPER

Brussels, 18 November 2010

1. INFRASTRUCTURES AND ENROLMENT POLICY

The Uccle, Woluwe and Ixelles European schools in Brussels have been overcrowded for years. A 4th school that was supposed to remedy the situation opened its doors on a **provisional** site in Berkendael in 2007, while work on the official site in Laeken did not start until 2009. There are currently about 10 000 pupils enrolled in Brussels.

According to recent calculations provided by the European Schools, **a 5th school** will be needed as from 2016. In general it takes 10 years between the decision to build a new school in Brussels and its opening. **Overcrowding in all 4 existing schools in Brussels is therefore inevitable.**

The endless delays in providing school facilities are due to **the complex and lengthy decision-making process**, involving the European schools, the Board of Governors representing 27 member countries together with the European Commission and also the Belgian government, with its federal structure and overlapping responsibilities and its difficulties in forming a federal government with powers for deciding budgets.

Parents working for the European institutions have the right **to enroll** their children in the European school system and for many of them there is **no alternative** to an education in their own language. They need a school policy which they can rely on for planning their children's school careers. A strict enrolment policy which is modified year after year is just not acceptable. Together with school sites often located far from both the parents' homes and the European institutions, this means that numerous Category 1 children are kept out of the ES system and indirectly deprived of their right to enroll.

Solutions of last resort such as installing **prefabs** at any given site simply to add classrooms have become the norm, regardless of the lack of any other infrastructure at the right level and of their impact on safety. Also, parents would appreciate **increased communication and transparency** on decisions related to enrolment policy and on the setting up and management of school facilities.

The Local Staff Committee calls on the European Commission, the Board of Governors and the Belgian government to consider the following requests:

1. **The Laeken site should be fully operational** as from September 2012 and the decision on **the future of the Berkendael site** should be taken soon.
2. **Existing infrastructure should be adapted** to cope with current overcrowding on a temporary basis. **The use of portable classrooms** should be reduced and ultimately banned in all schools.
3. **Methods to improve collaboration** between different stakeholders (schools, parents, Belgian state, Board of Governors, Local Staff Committee) should be identified.
4. **Adequate school facilities** should be created on time and at a convenient distance, and a site for **the 5th school should be identified rapidly.**
5. **A multiannual enrolment plan should be drawn up**, , enrolment management should be improved and the geographical criterion (distance from home) restored.

2. A. Quality of education in the European schools

Quality of education is a major challenge for the future of the European schools. The schools are now at a crossroads. A reform of the system has begun to adapt and reshape the way the schools work to the changes brought about by extending the system to new language sections. The challenge is obviously to adapt the system to the new budgetary and infrastructure requirements while making full use of the achievements and the experience acquired over the years. Parents ask themselves: **will this reform guarantee the quality of education in the existing schools and make this system a model for European education?**

The Local Staff Committee proposes:

- **to guarantee that languages and subjects are taught by native speakers in the ES, a cornerstone of the ES system.**

Classes are currently taught by teachers on secondment and by local staff, so-called "chargés de cours". Because some Member States have not been providing teachers for some years now, the Board of Governors has decided to relax the requirement for languages to be taught by native speakers. The European schools can therefore offer classes taught by non-native speakers: "chargés de cours". These are recruited locally by school heads on the basis of an application procedure. The schools' management is increasingly faced with the problem of recruitment and is often obliged to hire "chargés de cours".

- **Shouldn't this decision be overturned?**
- **In the meantime, how can we guarantee that teachers have the requisite language skills to teach the various subjects?**

- **to comply with the requirement for 180 days of actual teaching per year:**

For financial reasons, teachers are not currently replaced until the 6th consecutive day of absence; this period should be halved and the necessary funds should be budgeted for. Alternative arrangements should also be made to prevent pupils in the first 5 years of secondary school losing some of their 180 days of teaching when premises and teachers are being used for the baccalauréat examinations

- **to improve schools' management of "chargés de cours"**

Nowadays nearly a third of ES teachers are "chargés de cours". Considering that, on the one hand, some Member States are refusing or limiting the secondment of teachers and that, on the other hand, the creation of new full-time posts is restricted in some language sections, the number of chargés de cours will only increase in the future. In order to face up to this trend, it is important:

- to give real teacher status to "chargés de cours"
- to establish a procedure for their recruitment
- to set evaluation criteria to assess their abilities
- to provide for regular inspections of the work of "chargés de cours"
- to offer them guaranteed employment and better career prospects

To set up a mechanism for making use of the teaching experience gained in the ES

After several years of teaching, teachers leave the ES and their experience is lost to the system. On the other hand, new teachers face the challenges of integration and adaptation to an education system very different from national systems. The added value of the ES is questioned every time a new teacher is recruited.

2. B. Repeat rates in the European Schools

A very high number of repeats have been registered for many years in certain linguistic sections and for certain subjects. The Local Staff Committee assists and coordinates the action that parents have undertaken against the phenomenon of high repeat rates since 2009. What are the results of this action and what follow-up needs to be given to this matter?

Following repeated demands by the parents, the Board of Governors of the European Schools (EE) asked the Secretary General in 2009 to establish a study on repeat rates. A working group was created with a mission to establish, on the basis of an analytical document of repeat rates in 2009, precise directives on the implementation of structural measures and concrete educational initiatives in order to combat the high repeat rates. This study, as well as the last document of the working group of the Secretary General will be at your disposal during the conference. The working group of the LSC is following this debate closely and has taken a stand on different reports of the Secretary General.

The number of repeats by section and subject

a) Global numbers of students leaving the system of the EE (even though the parents asked for it, no information by section was given): an overall 27% of students had to repeat a year, peaking at 35% in S4 and S5; 10% had to leave due to a second repeat in the same class.

b) Repeat years and failures in individual subjects

- important differences in repeat rates between sections, with a particularly serious situation occurring systematically in the Francophone section.
- very serious situation of failures in individual subjects systematically occurring in scientific subjects such as Physics, Chemistry, Biology and Maths, particularly in S4 and S5.

c) Baccalaureate: success rates in the BAC year are always presented as being very high in all sections, even though there are considerable differences (the Francophone section has the worst results) and the global results do not take account of the very high numbers of students who have to leave the school system during earlier school years and who therefore are not counted in the BAC statistics.

The specific characteristics of the EE student population (multilingual and multicultural) as well as the specifics of teaching in the European schools make it very difficult to integrate into alternative schools, including in the Belgian schools where registration has become unpredictable, for pupils who are left with no alternative but to leave. Children in difficulty or bearing a handicap often have to leave the system to join private schools better capable of promoting integration.

The EE school system has not evolved in a manner that allows it to adapt to the new needs resulting from changes in the school population, since its creation. Poor standards and non-adaptation of governance in the European schools is at the basis of most of the problems which were identified: lack of consideration for the child's needs, unjustified and exaggerated repeat rates, absence of adequate support for children with permanent or temporary learning difficulties, resulting in an unfairly reduced choice for their future at the end of their studies.

It is important to recall that the European schools are the schools of the personnel of the European institutions and that it is in the interest of all, as well as the Commission and all other institutions, that the functioning of the schools rapidly improves.

These problems have been known for many years and no measures were taken to remedy the situation; the LSC therefore requests that :

- the European Commission quickly launches a call for tenders for an independent Audit of the European Schools, including a performance evaluation of the schools, on the basis of criteria and indicators identified by the Board of Governors in 2000 and which were either never or very rarely implemented by the schools.
- The Board of Governors, in collaboration with the Inspection Council and the School Directions, should rapidly establish measures for improvements, which should come into effect immediately.
- The Secretary General's working group papers, which almost exclusively concern questions relative to science teaching, should be extended to include reflections on the difference between language sections, with particular attention to the situation of the Francophone section, in order to avoid discriminatory situations within the schools.